



## NOTE D'INFORMATION AUX ORGANISATEURS D'ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS DE LOIR-ET-CHER

### Campagne nationale 2011 de prévention des défenestrations accidentelles d'enfants

à Blois, le 1er juin 2011

Affaire suivie par  
Françoise CRÉAC'H  
Tél 02 54 90 97 13

N° 02-2011-DDCSPP

**CIRCULAIRE INTERMINISTÉRIELLE** N°DGS/EA2/DSC/2011/184 du 16 mai 2011  
relative à la campagne nationale 2011 de prévention des défenestrations accidentelles  
d'enfants.

Chaque année, en France, les chutes accidentelles de grande hauteur, plus communément appelées "défenestrations" font environ 250 victimes, en particulier chez les enfants de moins de 10 ans. Face à ce taux d'accidents élevé et aux lourdes conséquences qu'ils entraînent, le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, dans sa séance du 6 avril 2006, a fixé trois axes de travail visant à réduire le nombre de ces accidents :

- Faire évoluer les équipements (*règles de construction, normes relatives aux garde-corps*) ;
- Assurer une surveillance épidémiologique accrue des défenestrations accidentelles d'enfants et de leurs conséquences dans trois régions (*Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Provence-Alpes - Côte d'Azur*) ;
- Faire évoluer les comportements par le biais de campagnes d'information et d'éducation.

Dans ce cadre, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) va mener en 2011, une campagne nationale de prévention des défenestrations accidentelles d'enfants. L'objectif de cette campagne est la sensibilisation du grand public sur le risque de défenestration des jeunes enfants et sur les mesures élémentaires de protection à prendre pour les prévenir.

Eu égard aux résultats des enquêtes épidémiologiques réalisées par l'Institut de veille sanitaire (InVS), le choix d'un message exclusivement visuel a été retenu, afin qu'il soit compréhensible par l'ensemble de la population et accessible à un public en difficulté de lecture. La campagne 2011 de prévention des défenestrations reposera donc sur un jeu de deux affiches sur le thème "fenêtre ouverte = danger" illustrant chacune un enfant tentant d'atteindre une fenêtre ouverte et dont l'image est barrée d'une croix rouge, symbole de l'interdiction.

Cette campagne sera relayée par une mise en ligne sur les sites Internet du ministère chargé de l'intérieur ([www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)), de l'INPES ([www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)) (cf. annexe 2) et du ministère chargé de la santé ([www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)), où les supports seront téléchargeables. Des exemplaires supplémentaires pourront être commandés à l'adresse [cde@inpes.sante.fr](mailto:cde@inpes.sante.fr).

Cité administrative – Porte B  
34 avenue Maunoury  
BP 10269  
41006 BLOIS CEDEX  
Téléphone 0 810 02 41 41  
(coût d'une communication locale)  
Télécopie 02 54 78 65 34  
[www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr)  
[ddcspp@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:ddcspp@loir-et-cher.gouv.fr)

Note publiée sur le site inter-  
services de l'Etat en Loir-et-Cher

## **Adresses de téléchargement des quatre modèles d'affiches**

Ne laissez jamais de meubles ou d'objets sous les fenêtres 40x60 (fille)

<http://www.inpes.sante.fr/index2.asp?page=CFESBases/catalogue/detaildoc.asp?numfiche=853>

Ne laissez jamais de meubles ou d'objets sous les fenêtres 30x40 (fille)

<http://www.inpes.sante.fr/index2.asp?page=CFESBases/catalogue/detaildoc.asp?numfiche=1097>

Ne laissez jamais un enfant seul près d'une fenêtre ouverte ou sur un balcon 40x60 (garçon)

<http://www.inpes.sante.fr/index2.asp?page=CFESBases/catalogue/detaildoc.asp?numfiche=852>

Ne laissez jamais un enfant seul près d'une fenêtre ouverte ou sur un balcon 30x40 (garçon)

<http://www.inpes.sante.fr/index2.asp?page=CFESBases/catalogue/detaildoc.asp?numfiche=1096>